Image not found or type unknown

achat appartement / ravalement de façade

Par **cristel0745**, le **15/02/2013** à **22:29**

bonjour,

j'ai vraiment besoin d'aide SVP.
je viens d'acheter un appartement
signature de la promesse de vente le 29/11/12
copro, 6 appartements, j'ai signé l'acte hier.
il y a deux semaines j'apprends qu'une assemblée générale a lieu ce soir même, le 15.
il n'y a pas de PV de réunions, pas d'ordre du jour, mais on m'apprend que la ravalement de façade sera évoqué, on me joins un devis, 38 000 euros.
j'ai luté avec des notaires pendant dix jours afin de savoir s'il était normal de ne pas m'avoir parlé de ce projet de travaux en amont.
apparemment rien d'anormal pour eux.
la réunion a eu lieu ce soir, et il s'avère que tout le monde est ok pour refaire cette façade, sauf moi bien entendu.
c'est urgent car des appartements prennent l'eau et le fait d'engager les travaux en 2013 avait été signalé depuis un an et demi. le notaire n'avait apparemment pas cette info. on a rien voté ce soir mais on se revoit dans un mois (uniquement compte tenu de ma situation perso), et ce sera voté dans un mois c'est certain.
est-ce normal que personne ne m'ai donné cette info ??? je dois débourser les 6000 euros sans rien dire ??
le vendeur m'a menti, il m'a dis qu'il n'y avait qu'un seul devis et que c'était qu'un projet qui avait aucune chance d'être voté. il y a eu bien plus qu'un seul devis, même le vendeur a proposé des devis l'année dernière. personne ne m'a rien dis. la première question que j'ai posé en visitant était de savoir si le ravalement était prévu, on m'a dit que non.
le notaire a t'il vraiment fait son travail ? que puis je faire à présent ? comment prouver que le vendeur savait tout et qu'on ne m'a rien dit ?
merci de votre aide.

Par **HOODIA**, le **16/02/2013** à **09:25**

Pas de conseil syndical?
Pas de syndic ?
Pas d'ordre du jour?
Pas de carnet d'entretien de l'immeuble à consulter?

Par **cristel0745**, le **16/02/2013** à **09:45**

bonjour et merci il s'agit d'un syndic bénévole que j'avais tenté de joindre plusieurs fois sans succès afin d'avoir des renseignements
le notaire a réussi à joindre le trésorier qui a remplit un questionnaire sur la situation financière de la copro, et qui mentionne aussi qu'il n'y avait pas de travaux prévus ou engagés pas d'ordre du jour jusqu'à présent, tout était fait "à l'amiable" comme ils disent,
mais du coup pour la prochaine AG ils vont faire ça dans les règles avec ordre du jour etc
je vais être la seule à refuser ces travaux car la seule à ne pas pouvoir payer un tel montant d'un coup, je ne sais pas quoi faire....

Par **janus2fr**, le **16/02/2013** à **10:03**

Bonjour,
A priori, on ne vous a pas trompé puisque les travaux ne sont pas encore votés.
Le vote va avoir lieu et vous y participerez.
Malheureusement pour vous, si vous êtes seule à voter contre, le ravalement sera bien voté (majorité simple, article 24) et vous ne pourrez pas vous soustraire à vos obligations.
Acheter en copropriété présente des inconvénients, c'est certain...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés